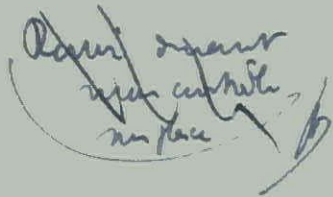


-:-



CONTROLE DU HANGAR SEMENCES DE NINDA
EFFECTUE PAR L'AGENT TERRITORIAL DAUMERIE LE 6/7/1955

(s/chef Murasandonyi, chefferie Mulera).

Récolte d'octobre 1954. Rien que des haricots. Pas de rats. Propre et assez bien ordonné quant aux numéros. Le s/chef se plaint de manquer de place pour justifier l'absence de 40 pour cent des charges (suivant le nombre d'H.A.V.). Il y a moyen de mettre facilement le tout en serrant davantage. Donné instructions en conséquence: mettre trois hauteurs et coucher les charges emballées d'herbe sur les paniers. Placer un stick de séparation après chaque umurenge. Pas d'insecticide. Pas de charançons, le hangar étant très frais. Registre: pas de dates d'entrée ni de poids. Tenue bonne.



*Ce sont des charges?
De quel type voyez-vous?
Pas de charges d'HAV
et pas de charges de fèves
adultes, les charges
à l'HAV?*

Ruhengeri, le 8 août 1955

L'Agent Territorial
DAUMERIE, P.,

*Le 7/20/55, voir le dossier de
Ninda 697 charges (serrées) ordre
à l'avis de l'inspecteur le charge
à l'inspecteur le 20/11/55 pour
à l'inspecteur le 20/11/55 pour
à l'inspecteur le 20/11/55 pour
à l'inspecteur le 20/11/55 pour
à l'inspecteur le 20/11/55 pour*

*gibon 273 (Ninda)
Ninda 652 (Ninda)
Ninda 657 x 25 = 30 (Ninda)
Ninda 630 (Ninda)
Ninda 120 = 40 (Ninda)
Ninda 945 (Ninda)
Ninda 630 (Ninda)
Ninda 120 = 40 (Ninda)
Ninda 945 (Ninda)
Ninda 630 (Ninda)
Ninda 120 = 40 (Ninda)*